Séance du 26/06/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 254
Dossier : 170338

Direction en charge : Commerce et Artisanat
Objet : Conseil Consultatif du commerce de la Ville de Saint-Étienne – Modification du règlement intérieur- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 16/06/2017
Compte rendu affiché le : 27/06/2017
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT (Présent de la question 1 à la question 53 du projet de l'ordre du jour.), Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Excusé de la question 1 à la question 12 et présent de la question 13 à la question 106 du projet de l'ordre du jour.)

Absents :
M. Frédéric DURAND

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 26/06/2017

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 254
Dossier : 170338

Direction en charge : Commerce et Artisanat
Objet : Conseil Consultatif du commerce de la Ville de Saint-Étienne – Modification du règlement intérieur- Approbation.

□ Rappel et Références :
Le conseil municipal du 7 mars 2016 a approuvé la création d'un conseil consultatif du commerce en application des dispositions de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que son règlement intérieur.

□ Motivation et Opportunité :
Pour rappel, les objectifs du Conseil consultatif du commerce de la Ville de Saint-Étienne sont de partager la stratégie de développement commercial du territoire et de proposer une instance de dialogue entre les acteurs du commerce et de l'artisanat.
Cette instance de dialogue a pour but d'associer différents partenaires privés et publics pour réaliser la politique de développement de l'activité commerciale de la Ville et partager une stratégie globale sur cette problématique en recueillant l'avis des institutions et des professionnels.

Suite à la première séance du Conseil consultatif du commerce qui a eu lieu le 30 janvier 2017, les membres présents ont constaté la nécessité d'adapter la composition du Conseil consultatif du commerce pour répondre aux objectifs attendus.

□ Contenu :
Les membres du Conseil consultatif du commerce de la Ville de Saint-Étienne prévus dans le règlement intérieur sont des acteurs institutionnels, des associations de commerçants et de management de centre-ville, des représentants des différentes professions liées au développement du commerce et de l'artisanat et des personnes qualifiées.

Toutefois, la première séance du Conseil consultatif réunie le 30 janvier 2017 dernier a révélé l'absence d'institutions et de partenaires concernés. Aussi, il convient de compléter sa composition de la manière suivante :

- Saint-Étienne Métropole
- Chambre d'Agriculture de la Loire
- Casino Immobilier et Développement
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)
- Association de défense des consommateurs UFC Que Choisir

Au vu de ces modifications, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur en date du 7 mars 2016.

□ Maîtrise d'ouvrage :

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**
Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir approuver la nouvelle composition du Conseil consultatif du commerce et son présent règlement intérieur dans sa nouvelle version.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Lionel SAUGUES**